

### TENUES RÉGLEMENTAIRES POUR TOUS LES ÉLÈVES

Conformément au règlement intérieur voté en CA du 03 juillet 2017 et en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022, les élèves du lycée Schœlcher pour accéder à l'établissement, doivent porter obligatoirement sur leur vêtement (tee-shirt, polo, chemise ou chemisette chemisier), le LOGO du lycée qui sera thermocollé ou brodé, côté épaule gauche, directement sur le tissu du vêtement : Il doit être visible (dimension du logo 8cm x 5cm).

Le bas de la tenue devra être conforme aux dispositions du règlement intérieur.

**ATTENTION : Le LOGO imprimé ou brodé sur un fond, puis cousu ou épinglé sur le vêtement, n'est pas réglementaire et n'est pas accepté !**

✓ **En E. P. S :**

Tee-shirt bleu turquoise avec logo du lycée imprimé. L'acquisition se fait auprès de l'Association sportive : 1 Tee-shirt au prix de **8.00€**, 2 Tee-shirts pour le prix de **15.00€**

Le bas (short, jogging), et les chaussures, doivent être adaptés à la pratique de l'activité sportive.

✓ **Travaux pratiques de sciences (SVT et Physique-Chimie) :** 1 blouse blanche en coton à manches longues.

### TENUE RÉGLEMENTAIRE DES ÉTUDIANTS TECHNICIENS SUPÉRIEURS - BTS

Pour les garçons	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CHEMISE BLANCHE à manches longues. <i>Le LOGO du lycée est imprimé ou brodé en haut à gauche du vêtement</i></li> <li>▪ PANTALON de couleur noire ou bleu foncé de coupe classique</li> <li>▪ CHAUSSURES FERMÉES</li> </ul>
Pour les filles	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CHEMISIER BLANC avec manche 3/4. <i>Le LOGO du lycée est imprimé ou brodé en haut à gauche du vêtement</i></li> <li>▪ JUPE ou PANTALON classique de couleur noire ou bleu foncé</li> <li>▪ CHAUSSURES FERMÉES</li> </ul>

### RESTAURATION SCOLAIRE (Demi-pension)

L'inscription à la restauration scolaire s'effectue auprès des services d'intendance :

Une participation de **10.00€ avec 1 photo** est demandée aux familles pour l'acquisition du badge donnant accès au self.

En cas de perte ou de détérioration, le badge est acquis à sa valeur réelle, soit 12.00€.

Le tarif du **repas** est à 3.60euros soit 36 euros pour 10 repas

Le Proviseur

Daniel MARLET